



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
120<sup>ème</sup> Assemblée et réunions connexes  
Addis-Abeba (Ethiopie), 5 - 10 avril 2009



Première Commission permanente  
Paix et sécurité internationale

C-I/120/DR-rev  
26 février 2009

**PROMOUVOIR LA NON-PROLIFERATION ET LE DESARMEMENT NUCLEAIRES,  
ET ASSURER L'ENTREE EN VIGUEUR DU TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE  
DES ESSAIS NUCLEAIRES : LE ROLE DES PARLEMENTS**

***Avant-projet de résolution révisé présenté par les co-rapporteurs  
M. Roger Price (Australie) et M. Jack Jacob Mwiimbu (Zambie)***

La 120<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *résolue* à promouvoir la non-prolifération nucléaire ainsi que le processus de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace, en vue du renforcement de la paix et de la sécurité internationale conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, et *soulignant* que le concours actif et volontaire de tous les Etats est nécessaire pour permettre de véritables progrès en matière de désarmement nucléaire,
- 2) *profondément préoccupée* par l'existence de quelque 26 000 armes nucléaires dans le monde et par les conséquences dévastatrices, sur les plans humain, environnemental et économique, qu'aurait l'utilisation, accidentelle ou autre, d'une seule de ces armes,
- 3) *rappelant* les précédentes résolutions de l'Union interparlementaire visant à promouvoir la non-prolifération et le désarmement et à encourager la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en particulier celle qu'elle a adoptée à la 101<sup>ème</sup> Conférence interparlementaire (Bruxelles, avril 1999),
- 4) *réaffirmant* l'importance cruciale du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires, qui institue des obligations juridiques dans ces domaines,
- 5) *préoccupée* par le fait que des cas de non-respect de la part de certains Etats ont sapé les trois piliers du TNP et ont érodé les bienfaits qu'en retirent tous les Etats,
- 6) *considérant* combien il est important que tous les Etats respectent strictement leurs obligations en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires,
- 7) *saluant* les progrès accomplis dans le cadre du TNP et des accords de garanties qui en ont résulté, et *invitant* les Etats dotés d'armes nucléaires à honorer les engagements qu'ils ont souscrits lors des conférences d'examen et de prorogation du TNP tenues par les Nations Unies en 1995 et en 2000,

- 8) *préoccupée* de ce que, malgré les efforts inlassablement déployés par la communauté internationale depuis 40 ans pour interdire les explosions nucléaires dans tous les environnements, 13 ans après avoir été ouvert à la signature, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur,
- 9) *convaincue* que la cessation vérifiée des explosions expérimentales d'armes nucléaires ou de tout autre type d'explosions nucléaires est une mesure efficace de désarmement et de non-prolifération ainsi qu'une étape importante vers le désarmement nucléaire,
- 10) *soulignant* qu'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires universel et efficacement vérifiable constitue un instrument fondamental en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires,
- 11) *soulignant en outre* le rôle crucial de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la nécessité pour tous les Etats d'adopter les garanties détaillées de non-prolifération définies par un Accord de garanties généralisées assorti d'un protocole additionnel,
- 12) *déçue* que, après plus de 10 ans, la Conférence du désarmement, instance multilatérale des Nations Unies chargée de la négociation du désarmement, n'ait toujours pas trouvé d'accord sur un programme de travail ni repris l'exercice de son important mandat, en raison de divergences de vues quant aux aspects prioritaires des négociations sur le désarmement,
- 13) *considérant* le rôle important que jouent les traités bilatéraux de désarmement, tels que le Traité sur la réduction des armes stratégiques, *se félicitant* des réductions apportées par certains des Etats dotés d'armes nucléaires à leur arsenal nucléaire et *appelant instamment* à de nouvelles réductions plus importantes, plus rapides et irréversibles de toutes les armes nucléaires, par toutes les puissances nucléaires,
- 14) *consciente* des bienfaits de mesures de confiance telles que la rétrogradation de l'arme nucléaire dans les doctrines de sécurité nationales et la suppression de l'état de haute alerte des systèmes d'armes nucléaires, et *consciente en outre* de la confiance mutuelle générée par l'existence de zones régionales exemptes d'armes nucléaires librement établies, comme c'est le cas dans le Pacifique sud, en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine,
- 15) *s'engageant* à susciter une participation parlementaire plus complète au processus de désarmement, en particulier en matière d'armes nucléaires, en faisant pression sur les gouvernements et en veillant à un contrôle scrupuleux des budgets et programmes d'achats militaires,
1. *appelle* tous les Etats dotés d'armes nucléaires à procéder à des réductions plus importantes, plus rapides et irréversibles de tous les types d'armes nucléaires;
  2. *exhorte* tous les Etats à redoubler leurs efforts pour prévenir et combattre la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, conformément au droit international;

3. *souligne* le rôle vital du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires au sein d'un cadre visant à assurer la non-prolifération et le désarmement nucléaires et *exprime* sa déception de constater que 13 ans après avoir été ouvert à la signature, le Traité n'est toujours pas entré en vigueur;
4. *insiste* sur l'importance vitale et l'urgence de la signature et de la ratification, sans délai et sans condition, afin que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur dans les plus brefs délais;
5. *se félicite* de ce que, en 2008, la Barbade, le Burundi, la Colombie, le Liban, le Malawi, la Malaisie, le Mozambique et le Timor-Leste ont signé et/ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;
6. *engage* les parlements de tous les Etats, qui n'ont pas encore signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à faire pression en ce sens sur le gouvernement de leur pays;
7. *appelle* les parlements de tous les Etats qui figurent à l'Annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et qui, alors que leur ratification est indispensable à l'entrée en vigueur du Traité, ne l'ont pas encore fait, à exhorter les gouvernements à signer et ratifier le Traité immédiatement;
8. *appelle en outre* tous les Etats dotés d'armes nucléaires à continuer à observer leurs moratoires sur les essais d'armes nucléaires et tous les Etats à réaffirmer leur adhésion au système de vérification de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité;
9. *recommande* l'ouverture immédiate de négociations sur un traité non discriminatoire et multilatéral interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires dont l'application soit vérifiable à l'échelon international;
10. *appelle* tous les Etats dotés d'armes nucléaires à adopter des mesures de confiance comprenant la rétrogradation de l'arme nucléaire dans les doctrines de sécurité nationale et la suppression de l'état de haute alerte des systèmes d'armes nucléaires;
11. *réaffirme* qu'il importe d'obtenir l'adhésion universelle au TNP et que tous les Etats qui ne sont pas parties à cet instrument y adhèrent rapidement et sans condition en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires, et qu'il importe aussi que tous les Etats parties au TNP s'acquittent de leurs obligations à ce titre;
12. *invite* les parlements nationaux à s'assurer que les Etats s'acquittent de toutes leurs obligations de désarmement et de non-prolifération;
13. *engage* les parlements à soutenir vigoureusement et efficacement toutes les résolutions et recommandations sur la paix, le désarmement et la sécurité précédemment adoptées aux Conférences et Assemblées de l'Union interparlementaire;

14. *encourage* les parlements à suivre de près la mise en œuvre au niveau national de tous les Traités et des résolutions de l'ONU sur le contrôle des armes, la non-prolifération et le désarmement, à sensibiliser la population aux questions nucléaires et à rendre compte à l'Assemblée de l'Union interparlementaire des progrès réalisés;
15. *engage* les parlements à encourager les gouvernements à renforcer leur appui à l'AIEA, à négocier et à appliquer les accords de garanties généralisées requis ainsi que le protocole additionnel;
16. *recommande* que l'ONU, en particulier le Département des affaires de désarmement, renforce encore sa coopération avec l'Union interparlementaire;
17. *invite* le Secrétaire général de l'Union interparlementaire à prendre contact chaque année avec les parlements qui n'ont pas ratifié les traités internationaux mentionnés dans la présente résolution pour les encourager à le faire;
18. *exhorte* les parlements à donner instruction aux gouvernements d'exprimer leur adhésion à la Proposition en cinq points que le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a énoncée dans son allocution intitulée "The United Nations and Security in a Nuclear Weapon-Free World";
19. *encourage* tous les parlements à rester saisis de cette question au plus haut niveau politique et, s'ils le peuvent, à promouvoir l'observation du Traité grâce à des actions de sensibilisation bilatérales et conjointes, des séminaires et autres moyens.